

## Les données récentes de l'AFA – Fonds amiante

Sources :

<https://fr.asbestfonds.be/statistieken>

<https://fr.asbestfonds.be/statistieken?lightbox=dataitem-krkinwme>

note : il y a aussi un passage AFA dans la rapport annuel de FEDRIS :

[https://fedris.be/sites/default/files/assets/FR/Statistiques/Statistische\\_jaarverslag\\_en\\_BZ/rapport\\_statistische\\_2019.pdf](https://fedris.be/sites/default/files/assets/FR/Statistiques/Statistische_jaarverslag_en_BZ/rapport_statistische_2019.pdf) pages 210-213.

Cependant, il y a peu de détails statistiques (répartition par tranches d'âge, professions (sauf grands secteurs), dépenses, budgets, dépenses pour la prévention, etc ...)

- 1) Depuis sa création en 2007, l'AFA a indemnisé 3652 victimes, dont 2707 mésothéliomes, 322 asbestose, 548 épaissements bilatéraux diffus et, depuis 2020 (suite à la modification de la législation pour laquelle l'ABEVA s'est battue), 71 cancers du poumon et 4 cancers du larynx.
- 2) Le nombre total de dossiers avait tendance à légèrement diminuer suite à la disparition progressive de l'asbestose et des épaissements bilatéraux, maladies des travailleurs de l'amiante dont la production n'existe plus. Le nombre des mésothéliomes augmente légèrement. L'introduction des cancers des poumons fait remonter récemment la statistique
- 3) Si l'on examine la différence, dans les données du mésothéliome, entre les chiffres du registre du cancer et les chiffres de recours à l'AFA, on constate qu'entre 60 et 100 personnes par an, atteintes de mésothéliome, ne font pas appel à l'AFA.<sup>1</sup>
- 4) Parmi les mésothéliomes, en moyenne 70 % sont d'origine professionnelle et 30 % d'origine environnementale. La proportion ne varie guère. Mais la non-déclaration (cf ci-dessus et note 1) pourrait faire varier cette proportion.

---

<sup>1</sup> *On peut présumer qu'il s'agit, en grande partie de victimes environnementales. En effet des victimes professionnelles sont déclarées au FMP et basculent automatiquement vers l'AFA. Sauf que des travailleurs âgés pensionnés pourraient simplement ne pas se déclarer ? Peu probable ?...*

- 5) Selon des recherches sur échantillons faites dans plusieurs hôpitaux, sur les 7000 cancers du poumon recensés annuellement en Belgique, 5 à 10% pourraient être imputables à l'amiante, soit 350 à 700 cas. Si on retient les données de l'AFA + la médiane de la différence avec le registre du cancer (+ 80) + 525 cas (chiffre médian des échantillons ci-dessus), on pourrait estimer à environ 850 le nombre de victimes de l'amiante par an en Belgique, dont 250 à 300 couvertes par l'AFA.  
A noter que dans ce bilan ne sont pas reprises les victimes de maladies peut-être dues à l'amiante et qui ne sont pas encore reconnues ou validées scientifiquement.
- 6) Une étude effectuée en 2015 par l'ADRASS (*L'Association pour le Développement de la Recherche Appliquée en Sciences Sociales*), a estimé à 20 ans le nombre d'années de vie perdues par les travailleurs victimes de l'amiante. La probabilité est forte que l'estimation soit aussi valable pour les autres catégories de victimes.

[http://adrass.net/WordPress/wp-content/uploads/2015/12/amiante\\_texte\\_AL.pdf](http://adrass.net/WordPress/wp-content/uploads/2015/12/amiante_texte_AL.pdf)

#### PERSPECTIVES

Plusieurs études concluent que l'« épidémie » de maladies de l'amiante, particulièrement de mésothéliomes et de cancers du poumon, est encore loin d'être en voie d'extinction. Nous serions pour le moment sur un « plateau » dans les données (2020-2025), avant d'amorcer une lente décrue.

<http://www.amlg.be/images/Pleuropneupathiesprofessionnelles.pdf>

<https://sante.lefigaro.fr/article/l-amiante-fait-de-plus-en-plus-de-victimes/>